



Bienvenue à Boissise-la-Bertrand



Livret d'accueil



Le mot du Maire

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue à Boissise-la-Bertrand.

Cette commune est désormais la vôtre.

Vous allez pouvoir vous épanouir dans un cadre de vie privilégié.

Vous trouverez à travers ce livret d'accueil la majorité des renseignements pratiques et nécessaires pour débiter cette nouvelle aventure dans la commune.

*Je vous invite également à visiter notre site : **boissise-la-bertrand.fr**, à vous inscrire à la newsletter et à l'application PanneauPocket.*

*Votre Maire
Olivier DELMER*



Sommaire

Un peu d'histoire	4
Vos élus.....	6
Boissise-la-Bertrand aujourd'hui	8
La mairie et ses équipements	9
Démarches administratives	10
Enfance - Jeunesse	11
Seniors	12
Maisons d'hôtes et gîtes	13
Commerces et restauration	13
Associations	14
Vie pratique.....	14
Collecte des ordures ménagères et des encombrants	15
Bien vivre ensemble	16
Comment vous informer ?	16
A la découverte du territoire.....	18
Numéros utiles et d'urgence	18

Un peu d'histoire

- **Boissise-la-Bertrand d'hier à aujourd'hui**

En bordure de la Seine qui nous sépare du pays de Bière, entre Hurepoix et Gâtinais, Boissise-la-Bertrand se situe dans l'extrême sud-ouest du plateau de Brie à la limite des territoires des tribus gauloises des Sénons et des Parisiens, Il y a deux mille années, la forêt sacrée de Sénart s'étendait jusqu'à Bellus Lucus, devenu Beaulieu. Un menhir dans le bois des Joies témoigne de ce lointain passé druidique gallo-romain.

Les premiers documents relatifs à notre village remontent au XIIème siècle : en 1135 quelques religieux s'installèrent à l'orée des bois de Beaulieu pour bâtir un oratoire dédié à Saint Acire. Ces moines soumis à la règle de Saint Bernard s'adressèrent à l'abbaye de Citeaux pour que leur monastère soit du même ordre. En 1143 leur offre est acceptée. Le domaine est agrandi en 1160 au Larrey grâce aux libéralités de Louis VII.

En 1172, un jugement du parlement de Paris évoque les habitants de BUSSEIS, contraction de "boccus sedes", dans les arrêtés d'un procès. Nous étions alors, tout comme Boissettes (Apud Buxetam) et Seine-Port (Sacer Portus) dans le fief des barons de Saint Port, dont le premier connu est Renaud 1er en 1180. Maintenu deux siècles dans la même famille, en 1391 la Seigneurie passe dans la maison Vaudetar qui l'incorpore à son fief de Pouilly-le-Fort. Les Vaudetar seront les maîtres de Boissise jusqu'en 1720.

- **Comment Busseis devint-il Boissise-la-Bertrand ?**

Nous ne trouvons pas trace, ni dans la baronnie de Saint-Port, ni dans la famille de Vaudetar d'un seigneur Bertrand ou d'une dame Bertrande qui pourrait être à l'origine du nom de notre village. Mais nous savons qu'en 1359 Melun était entre les mains de capitaines anglais et navarrais du parti de Charles le Mauvais, roi Navarre. Il empêchait tout commerce et communication avec Paris. En juin, le dauphin, futur Charles V et son lieutenant Bertrand du Guesclin firent le siège de Melun qui tomba entre leurs mains. Il n'est pas impossible que ce soit en récompense des services rendus que l'on donna le nom de Bertrand au fief droit de Boissise, et que dès lors les deux noms aient été associés.

L'hypothèse la plus sérieuse serait que la toponymie du village soit due à l'association des noms de deux châteaux médiévaux. Quoiqu'il en soit ces noms figurent sur la carte de Cassini du XVIIIème siècle.

Le 8 juin 1720, le domaine de Pouilly comprenant la seigneurie de Boissise-la-Bertrand, fut vendue à Monsieur Jean Baptiste Glucq, baron de Seine-Port et de Saint Assise, conseiller honoraire du Roi en son grand conseil. A partir de cette époque, Boissise-la-Bertrand suivit le sort de l'important domaine de Saint Assise, qui, jusqu'à la Révolution, appartint successivement à la mort du baron Glucq en 1748 à Monsieur de Montullé, puis en 1773 à la marquise de Montesson, épouse morganatique du Duc d'Orléans, enfin en 1785 au Comte de Provence (futur Louis XVIII).

Avec le découpage administratif de la Convention, Boissise-la-Bertrand eut l'honneur de devenir chef-lieu de canton, dont le graveur Marillier fut le premier juge de Paix. Domicilié au hameau de Beaulieu, dans le château du XVII siècle, Marillier partageait son temps entre ses fonctions administratives et artistiques.

Plusieurs années après Marillier, un personnage assez extraordinaire habita au château de Beaulieu.

Il s'agit de Regnier qui ouvrit à Boissise des carrières de grès, pour le pavage des rues de Paris et la construction du nouvel opéra Garnier. Mais c'est en se présentant à Bazaine comme l'envoyé d'Hastings avec un passeport prussien et en prétendant en septembre 1870 restaurer l'empire qu'il est entré dans l'histoire, du moins celle de l'espionnage.

• **Démographie**

Nous savons grâce au très fameux curé Parent, prêtre de Boissise-la-Bertrand au moment de la Révolution qu'en 1789 notre village comptait 303 habitants. Sa population restera stable durant tout le 19^e siècle puisque l'on comptera 314 habitants en 1870.

Le village comportait alors une grande rue et deux ou trois adjacentes autour de la vieille Eglise dont le patron est Saint Germain et du nouveau château du XIX^e siècle, propriété successive de la Comtesse Andréosy, veuve d'un général du premier Empire, puis du Général Comte de Latour-Maubourg. Après une petite chute démographique entre les deux guerres mondiales, Boissise a vu progressivement croître le nombre de ses habitants depuis 1945. A la population rurale de cultivateurs et de vigneron s'est peu à peu substituée une population de résidents citadins qui se sont installés définitivement, puis avec le développement de la région melunaise, de nouveaux boissisiens ont acquis des maisons ou les ont fait construire. De 418 habitants en 1968, Boissise est passé à 571 en 1975, 719 en 1981, 788 en 1989. Au dernier recensement de 2017 Boissise-la-Bertrand compte plus de 1193 habitants.

Vingt et un maires ont été élus à Boissise-la-Bertrand depuis la Convention Nationale du 21 septembre 1792, an 1 de la Première République :

- Jean BERTONNE
- Emile ROUDET
- Elie SAUTERRE TERSE
- Pierre MUZATON
- Monsieur HORRY
- Claude-Hilaire LAISNE
- Nicolas-François ROLIN
- Jean-François NIVET
- François-Etienne ROLIN
- Léon QUETIER
- Henri-Felix ROLIN
- Louis Arthur MENARD
- Henri-Jean RUPH
- Jean MORILLON
- Eugène GENTIL
- Jean LAVAL
- Michel MAUPIED
- Marie Claude PIGNOUX
- Michel MICHALLET
- Alain BERNHEIM
- Olivier DELMER (depuis 2020)



Vos élus



Maire
Olivier DELMER



2^e Adjointe au Maire
Administration générale,
Communication et
Ressources humaines
Annie COURTIER



1^{er} Adjoint au Maire
Urbanisme et Environnement
Alain BERNHEIM



3^e Adjoint au Maire
Travaux
Pietro SIROLI



4^e Adjointe au Maire
Enfance, jeunesse et
Affaires sociales
Magali SZESTAK



Conseillère municipale
Déléguée Associations,
Culture, Seniors
Brigitte MICHALLET



Conseillère municipale
Déléguée Enfance et
jeunesse
Annie SIROLI

- **Conseillers municipaux**



Gérard ESPINERA



Elisabeth LONGUEVILLE



Jean-Pierre PIERRAIN



Santine d'ANASTASIO



Jérôme GREMEZ



Bertrand COSSOUX



Audrey LINGLAIN



Cyprien CECCALDI

- **Conseil Municipal des Enfants (CME)**

Mis en place par les communes de Boissise-la-Bertrand et Boissettes rassemblées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Les élections ont lieu chaque année scolaire. Le CME est composé de membres élus parmi les élèves candidats de CM1 et CM2.

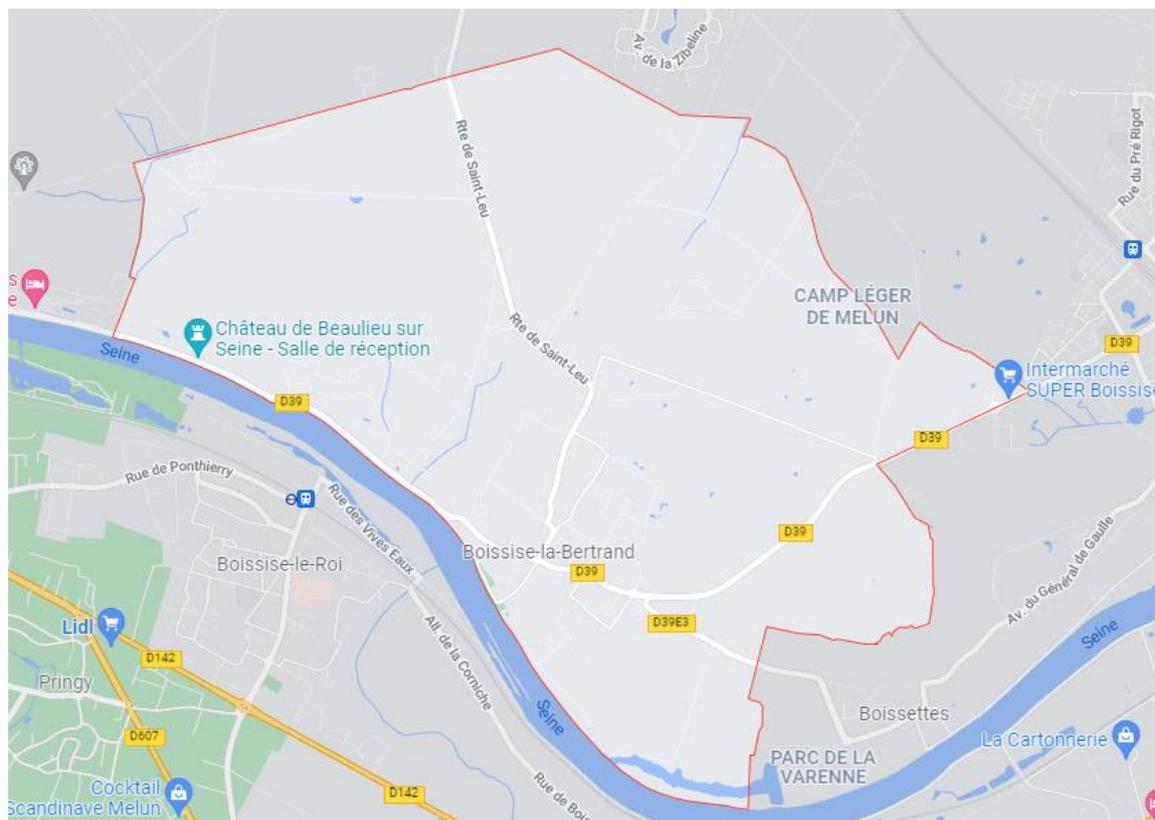


Boissise-la-Bertrand/Boissettes

Boissise-la-Bertrand aujourd'hui

Boissise-la-Bertrand est un village Seine-et-Marnais situé à 42 km de Paris et 5 km de Melun.

- Superficie : 7,80 km²
- Altitude : 37 mètres (mini) - 81 mètres (maxi)
- Habitants : les Boissisiennes et Boissisiens
- Population : 1 180 habitants (population totale, en vigueur au 1er janvier 2023)
- Surface boisée : 4,66 km² (60 %)



La commune fait partie de la **Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS)**, site : melunvaldeseine.fr, composée de 20 communes dont la population varie de 200 à 41 000 habitants.

Elle a pour mission d'exercer un certain nombre de compétences d'intérêt communautaire : Développement économique et touristique, Aménagement et urbanisme, Enseignement supérieur et formation, Mobilité, Habitat et gens du voyage, Environnement, Développement durable, Politique de la ville, Culture, Sport, Sécurité et prévention de la délinquance

Olivier DELMER, Maire de Boissise-la-Bertrand, est le 14^e Vice-Président en charge de la Politique en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.



La mairie et ses équipements

- **Contacts :**

- Adresse : 2, rue François Rolin - 77350 Boissise-la-Bertrand
- Tél : 01 64 38 20 21
- Courriel : contact@mairie-boissiselabertrand.fr
- Site internet : www.boissise-la-bertrand.fr
- Page Facebook : @mairieboissiselabertrand
- Application mobile : PanneauPocket
- Magazine d'information municipale : Boissise' Mag



- **Accueil du public :**

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

- **Astreinte :**

Le maire, les adjoints et les conseillères déléguées assurent, à tour de rôle, un service d'astreinte téléphonique hebdomadaire.

Un numéro de téléphone spécialement dédié : **06 29 49 35 97**.

Ce numéro, à disposition des Boissisiens, est à utiliser uniquement en cas d'urgence et ne fonctionne qu'en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. Il ne se substitue en aucun cas aux services de secours qu'il faut joindre en priorité.

- **Les équipements**

La salle polyvalente : « La Recellerie »

Le village dispose d'une salle polyvalente « La Recellerie » équipée d'une cuisine de collectivité, qui peut être louée pour des événements festifs. Sa capacité est de 150 personnes. La municipalité propose la gratuité de la salle (pour une seule utilisation) à tout jeune Boissisien, l'année de ses 18 ans.



Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

La commune dispose de 2 dispositifs médicaux qui aident à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque : 1 à côté de l'entrée Mairie, 1 à l'intérieur de « La Recellerie ».

L'école Les Fontaines



2 bornes de recharge voiture électrique





L'église St Germain



Le cimetière



L'aire de jeux



Le mini stade



Le terrain de pétanque



Le parc des Vives Eaux



La passerelle des Vives Eaux



La passerelle des Fouilles



La boîte aux livres

Démarches administratives

- **Site internet officiel de l'administration Française** : www.service-public.fr
- **Services rendus à la population** :
 - Livret de famille (le jour du mariage) ou duplicata (mairie du domicile)
 - Copie d'acte d'état civil : naissance / mariage / décès (mairie du lieu de l'évènement)
 - Déclaration de décès (mairie du lieu de décès)
 - Recensement citoyen pour les jeunes dès 16 ans (mairie du domicile)
 - Attestation d'accueil pour l'hébergement d'un étranger (mairie du lieu d'hébergement)
 - Légalisation de signature (mairie du domicile)
 - Copie certifiée conforme d'un document administratif (mairie du domicile)
 - Reconnaissance d'un enfant (mairie du domicile)
 - Déclaration de naissance (mairie du lieu de naissance)
 - Célébration de mariage (mairie du domicile)
 - Conclusion d'un Pacs (mairie du domicile)
 - Parrainage civil (certaines mairies)
 - Titre de transport Améthyste (mairie du domicile)
 - Diplôme de la médaille du travail (mairie du domicile)

- **Listes électorales**

Les électeurs peuvent s'inscrire à tout moment de l'année, à la mairie ou sur internet : service-public.fr/demarches et outils / démarches en ligne.

Toutefois, en année électorale, la date limite est fixée au 6^e vendredi précédent un scrutin. Les pièces à fournir :

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone, taxe d'habitation...)
- Attestation pour les personnes hébergées (enfants majeurs...)

NB : La mairie n'est pas équipée pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports. Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune du territoire français équipée d'un dispositif de recueil. Les communes équipées les plus proches de Boissise-la-Bertrand : Melun, Dammarie les Lys et Saint-Fargeau-Ponthierry.

Enfance - Jeunesse

- **Petite Enfance**

- **Mode d'accueil**

La liste des assistantes maternelles, est consultable sur le site internet de la commune et disponible en mairie.

- **Accueil occasionnel**

La ville de Cesson accueille (sous convention), dans la journée, pour une durée limitée et de façon occasionnelle, les enfants de Boissise-la-Bertrand âgés de 4 mois à 6 ans non révolus. Contact : 8 Route de Saint-Leu 77240 CESSON – 01 64 10 51 00.

- **Ecole primaire « Les Fontaines »**



Les enfants de Boissise-la-Bertrand et Boissettes sont concernés dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), de la petite section de la maternelle au CM2. Les inscriptions se font auprès de la mairie à partir de janvier pour la rentrée de septembre de la même année, avec les documents suivants : le livret de famille, un justificatif de domicile, une pièce d'identité.

- **Périscolaire**

L'accueil périscolaire est ouvert le matin de 7h45 à 8h35, le soir de 16h30 à 18h30. Le restaurant scolaire de 11h45 à 13h30.

L'étude est assurée de 16h30 à 18h00, lundi - mardi - jeudi, du CP au CM2.

- **Accueil de loisirs du mercredi hors vacances scolaires**

L'accueil de loisirs à l'école Les Fontaines est ouvert le mercredi de 7h45 à 18h30. Les inscriptions se font en journée complète avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas.

- **Portail famille**

La mairie a mis en place un portail numérique destiné aux familles dont les enfants fréquentent l'école de la commune.



- **Remboursement des activités sportives et culturelles**

Les jeunes Boissisiens peuvent bénéficier d'une participation annuelle de 100 euros maximum offerte par la municipalité (50 % de la dépense) jusqu'à leur majorité. Les dossiers sont à déposer à la mairie avant le 31 décembre de l'année d'inscription. (Fournir une copie du livret de famille, un justificatif de domicile, la facture acquittée, un RIB)

- **Recensement citoyen et journée défense et citoyenneté (JDC)**

Il est obligatoire pour tous les Françaises et Français âgés de 16 ans, et ce dans un délai de 3 mois suivant cette date anniversaire ainsi que pour toutes personnes ayant acquis la nationalité française entre son 16^e et son 25^e anniversaire.



Seniors

- **Le Comité consultatif Communal d'Action Sociale (CCCAS)**

Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre l'exclusion...

Un registre nominatif, pour les personnes âgées, fragiles et / ou handicapées, souhaitant être inscrites, est tenu en mairie afin de bénéficier du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation des risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- **Le conseil des aînés (CDA)**

Il est une instance municipale représentative de la population Boissisienne de plus de 60 ans. Le conseil a un rôle consultatif et propose des actions pour le bien-être des Boissisiens.



- **Les maisons de retraite**

Résidence « Les Bruyères » Lucie et Edgar Faure

Résidence de Retraite Médicalisée de 80 chambres. Ses espaces et équipements répondent aux exigences les plus performantes en matière d'accessibilité et de confort et en font un établissement de grande qualité.

☎ 1058 rue de Seine, 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 01 64 14 23 21



Résidence Malka (EHPAD)

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il est habilité à l'aide sociale. Il accueille, dans 92 chambres individuelles (dont 2 pour de l'hébergement temporaire) :

- des résidents autonomes et semi-valides au sein d'unités de vie classiques,

- des résidents désorientés ou atteint de la maladie d'Alzheimer au sein d'une unité de vie protégée.

☎ 11 rue Pasteur, 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 01 64 14 20 01



Maisons d'hôtes et gîtes

- **Domaine de l'Orangerie - Chambres d'hôtes, gîtes, mariage, salon de réception**

📍 1570 rue de Seine - 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 01 64 37 09 99 – 06 86 53 85 84

www.domaine-orangerie.com



- **Clos La Fontaine - Gîte**

📍 15 rue Latour Maubourg 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 01 60 39 60 53 ou 01 60 39 60 54 – www.gite-lamirand.fr

<https://gites-seine-et-marne.com>

- **Château de Beaulieu sur Seine – Salles de réception**

📍 1462 Rue de Seine - 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 07 83 86 87 59 – 06 17 70 38 61

<https://chateaudebeaulieusurseine.com>



- **La Maison Gabriac - Gîte**

📍 11 rue Latour Maubourg – 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 06 52 49 75 83 – <https://gite-gabriac.fr>

Commerces et restauration

- **Brasserie des grottes - Fabrique de bières artisanales**

📍 1806 rue de Seine, 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 06 37 78 28 73



- **Le Kervi – Bar tabac**

📍 2 Rue de la République, 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 09 53 17 07 14 ou 01 64 38 21 40



- **Intermarché - Supermarché**

📍 2 avenue Jean Monnet, Lieu-dit l'Abîme
77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 01 60 56 02 82 – <https://intermarche.com/magasin>



- **La joie demeure – Food truck pizzas**

📅 Le mercredi de 17h30 à 23h

📍 Parking de la rue au Loup, 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 07 65 71 98 78 – <https://lajoiedemeure.fr>



- **Ferme de Fourches - Stéphanie Roche**

📅 Tous les premiers samedis de chaque mois

📍 Parking de l'école, 77350 Boissise-la-Bertrand

☎ 06 60 57 56 97

<https://maboutiquefermiere.fr/fermedefourches>



Associations

- **Association Aéro – Simu Junior 77 (AASJ)**
Président : Naquirane KICHENASSAMY
12 rue de l'Aunette 77350 Boissise-la-Bertrand - contact.assj77@gmail.com
- **Anciens Combattants**
Président : M. Alain BERNHEIM
2 rue François Rolin 77350 Boissise-la-Bertrand - 01 64 38 20 21
- **Association de chasse**
Président : M. BARDIN – m.bardincouvreur@gmail.com
2 rue François Rolin 77350 Boissise-la-Bertrand – 06 60 48 09 36
- **Association avant-scène**
Présidente : Mme Maria CASELLA
20 rue de la République 77350 Boissise-la-Bertrand – mariawaert77@gmail.com
- **Comité des Fêtes**
Présidente : Vanessa RELIMIEN
2 rue François Rolin 77350 Boissise-la-Bertrand – 06 01 27 15 90
- **Créa'kids**
Présidente : Cécile COSSOUX
2 rue François Rolin 77350 Boissise-la-Bertrand – creakids77@hotmail.com
- **Empreintes site d'Agissons (Entreprise d'Insertion professionnelle)**
Président : François-Xavier LEMANT - Contact sur site : Céline LEUTHREAU
Rue des Pommiers 77350 Boissise-la-Bertrand - 01 64 38 22 72
- **La Force d'un Sourire**
Présidente : Mme Christine HAUMONT TAVERNIER
5 rue de la République 77350 Boissise-la-Bertrand - 01 64 38 23 15
- **Le Lien par l'Art**
Présidente : Mme Magali AVOINET - BRETON
12 chemin de Boissettes 77350 Boissise-la-Bertrand - 06 70 08 94 79
- **Parents d'élèves**
2 rue François Rolin 77350 Boissise-la-Bertrand - apebb77350@gmail.com
- **Riverains de Seine**
Président : M. Bernard METIER
852 rue de Seine 77350 Boissise-la-Bertrand - 01 64 38 22 73
- **Sports - Loisirs**
Présidente : Mme Brigitte MICHALLET
2 rue François Rolin 77350 Boissise-la-Bertrand - 06 82 20 97 16

Vie pratique

- **La Poste (bureau le plus proche)**
Avenue de la Libération, 77350 Le-Mée-sur-Seine - 3631 (numéro non surtaxé)

- **Transports**

- **Le taxi**

Voir numéros utiles - page 19

- **Le train**

La commune est desservie par la gare SNCF de Melun ou la gare RER D du Mée-sur-Seine ou de Boissise-le-Roi. Retrouvez les horaires sur le site :

<https://www.transilien.com>

- **Le bus**

La société Transdev exploite le réseau Grand Melun :

<https://www.transdev-idf.com>

- **Ligne J** : gare du Mée vers gare de Ponthierry-Pringy.

La ligne est prolongée jusqu'en gare de Ponthierry-Pringy depuis la gare du Mée-sur-Seine via Boissettes et Boissise-la-Bertrand. Elle fonctionne uniquement aux heures de pointe pour être remplacée par un transport à la demande aux heures creuses.

- **Transport à la demande (TAD)** : Le TAD fonctionne sur Seine-Port, Boissise-la-Bertrand et Boissettes en heures creuses de 9h50 à 15h45.

3 possibilités pour réserver :

- Par téléphone au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- Via le site internet : <https://tad.idmobilités.fr>
- En téléchargeant gratuitement l'application Appli TAD.

- **Le covoiturage**

Pour vos déplacements, pensez au covoiturage, partagez un véhicule pour un trajet commun.

Le site internet pour covoiturer en Seine-et-Marne : www.covoiturage77.fr –

Collecte des ordures ménagères et des encombrants

Déchets – Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte, le traitement et le recyclage des déchets : www.lombric.com ou 0 800 814 910 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

- Collecte des emballages et papiers (**Jaune**) : le vendredi
- Collecte des déchets ménagers (**Gris**) : les lundi et jeudi
- Collecte des déchets verts (**Marron**) (S 11 à 50) : le mardi

> Sortez les bacs la veille au soir de la collecte et rentrez-les au plus vite après le ramassage. Nettoyez-les régulièrement.



Encombrants et déchets d'équipements électriques et électroniques sur RDV :

Appelez le service **Allo Encombrants & D3E** au 0 800 501 088 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

> La collecte des encombrants se fait sur propriété privée. L'envoi d'un contrat signé au SMITOM LOMBRIC est un préalable à toute prise de RDV.



Déchetterie : La plus proche est la déchetterie de Le Mée-sur-Seine : Rue Robert Schuman / ZAC des Uzelles
Tél : 0 800 814 910.



Recyclerie :

Parc d'activités - 9 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 Vaux-le-Pénil
01 64 52 12 20

Points d'apport volontaire (verres, textiles...) : Situés sur les parkings rue Pasteur et rue au Loup à Boissise-la-Bertrand

Dépôts sauvages

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés. Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui et passible d'une amende de 135€. >arrêté municipal du 17 juin 2014.



Bien vivre ensemble

Animaux



Il est interdit de laisser errer les animaux sur la voie publique et dans les espaces verts, où ces derniers doivent être tenus en laisse. Les déjections canines doivent obligatoirement être ramassées par le propriétaire de l'animal.

Pour les chiens de 1^{re} et 2^e catégories (type pitbull), le permis de détention est obligatoire.

Baignade

Il est interdit de se baigner dans la Seine.

> Arrêté préfectoral

Le département de Seine-et-Marne dispose de neuf zones de baignade naturelles autorisées et ouvertes au grand public ainsi qu'une grande piscine au sein de la base de loisirs de Buthiers.



Bruits de voisinage

Afin de préserver la tranquillité de chacun, l'arrêté municipal du 10 octobre 2019 stipule les horaires à respecter pour l'utilisation d'engins de bricolage ou jardinage à moteur :

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

> Arrêté municipal du 10 octobre 2019

> Voir aussi : arrêté préfectoral du 23 septembre 2019



Circulation



Attention, la traversée du centre du village est limitée à 30 km/h.

Deux radars pédagogiques sont installés au 32 rue de la République et au 6 rue de la Tour Maubourg. La circulation des véhicules et engins motorisés (motos, quads,...) est interdite sur les chemins ruraux et espaces naturels.

> Arrêté municipal du 17 juin 2014.

Elagage

Les propriétaires ou locataires sont tenus d'élaguer régulièrement leurs végétaux de sorte que ces derniers n'empiètent ni sur les terrains voisins ni sur le domaine public.

> Arrêté municipal du 12 octobre 2021.



Entretien des trottoirs



Les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir régulièrement, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leur habitation, qu'il y ait ou non de trottoirs. Cela concerne le balayage, le désherbage et le démoussage. En cas de neige, glace ou verglas, ils sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer ou de retirer la neige devant leur habitation, de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux usées le long des caniveaux. En cas d'accident, les

propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

> Arrêté municipal du 12 octobre 2021.

Feux

Le brûlage à l'air libre des déchets de toute nature (végétaux, déchets ménagers, pneus...) est interdit sur la commune durant toute l'année sous peine d'amende.

> Arrêté municipal du 17 juin 2014 et circulaire ministérielle du 18 novembre 2011



Feux d'artifice

L'usage des pétards, pièces d'artifices, de fusées de détresse et de tout autres matériels utilisés comme feux d'artifice est interdit sur le domaine public, dans les lieux publics ainsi que les établissements recevant du public sur l'ensemble du territoire de la commune.

> Arrêté municipal du 11 août 2022



Règlement du mini stade multi activités

Son utilisation par le public est interdite de 22h à 8h pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre et de 18h à 8h pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année.

> Arrêté municipal du 8 mars 2016



Stationnement

Attention aux mauvaises pratiques de stationnements interdit ou gênant pouvant entraîner des constats dressés par la mairie, alimentant un dossier qui pourra être utilisé pour justifier d'une verbalisation.

Pour information, le stationnement est interdit devant l'école « Les Fontaines » en période scolaire.

> Arrêté municipal du 15 octobre 2022



Comment vous informer ?

- **Le Boissise' Mag :**

Avec quatre parutions par an en janvier, avril, juillet et octobre, vous y trouverez les informations sur la vie de la commune.

Boissise' MAG

Site internet de la commune de Boissise-la-Bertrand
07 115
Janvier 2023



- **Le site internet :**

<https://boissise-la-bertrand.fr/fr>

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à votre vie quotidienne, les actualités, l'agenda, les procès-verbaux des conseils municipaux...



- **La page Facebook** : @mairieboissiselabertrand



- **L'application PanneauPocket** :

Gratuite, à télécharger sur votre smartphone ou tablette. Pensez à renseigner Boissise-la-Bertrand en favori pour recevoir, par notification, des alertes et des informations en temps réel.



- **Les vitrines d'affichage** :

Placées sur le mur du parvis de la mairie, côté parking.

A la découverte du territoire

Des chemins de randonnées vous permettent de découvrir le village et ses environs. Les plans sont à votre disposition à la mairie. Un panneau d'affichage explicatif est situé sur le parvis de la Mairie

- Boucle du gros chêne et boucle du menhir du grand berger



Numéros utiles et d'urgence

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE**

297 rue Rousseau Vaudran 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS
01 64 79 25 25 - www.melunvaldeseine.fr

- **PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**

12 rue des Saints Pères 77000 Melun
01 64 71 77 77 - www.seine-et-marne.gouv.fr

- **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

12 rue des Saints-Pères 77000 MELUN
01 64 14 77 77 - www.seine-et-marne.fr

- **OFFICE DE TOURISME DE MELUN VAL DE SEINE**

26 place Saint-Jean 77000 MELUN
01 64 52 64 52 - www.melunvaldeseine-tourisme.com

- **BUREAU DE POLICE NATIONALE**

153 av. de la gare 77350 Le Mée-sur-Seine
01 70 29 31 60

- **COMMISSARIAT DE POLICE DE MELUN – VAL DE SEINE**

51 rue du général de gaulle 77000 Melun
01 60 56 67 77

- **GRUPE HOSPITALIER SUD ILE-DE-FRANCE**

270 Av. Marc Jacquet 77000 Melun
01 81 74 17 17 - www.ghsif.fr
Service des urgences : 01 64 71 60 00

- **SOS MEDECINS BRIE SENART MELUN FONTAINEBLEAU**
36 24 (0,15 €/min) ou 0 820 077 505 (0,12 €/min)
www.sosmedecinsbrie-senart-melun-fontainebleau.fr
- **ENEDIS SEINE-ET-MARNE (URGENCE ÉLECTRICITÉ)**
09 72 67 50 77
- **GRDF (URGENCE GAZ)**
0 800 47 33 33
- **VEOLIA (URGENCE EAU)**
09 69 32 35 29
- **CPAM (CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE)**
399 rue Aristide Briand 77350 Le Mée-sur-Seine
36 46 - www.ameli.fr
- **CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)**
21-23 avenue du Général-Leclerc 77000 Melun
3230 - www.caf.fr
- **SIP (SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS)**
20 quai Hippolyte-Rossignol 77010 Melun Cedex
01 64 41 31 34 - www.impots.gouv.fr
- **PÔLE EMPLOI**
199 avenue Anatole-France 77190 Dammarie-les-Lys
3949 - www.pole-emploi.fr
- **TAXI**
M. GUILLAUD-MAGNIN - 06 69 63 43 70
- **PAROISSE DE BOISSISE-LA-BERTRAND**
Pôle Missionnaire Catholique de Ponthierry - 01 60 65 73 13
4 place du Général Leclerc 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
- www.catho77.fr/entite/pole-missionnaire-de-ponthierry

URGENCE : QUI APPELER ?



AUTRES NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE ANTIPOISON : 01 40 05 48 48
ENFANCE EN DANGER : 119
SAMU SOCIAL : 115
VIOLENCES FEMMES INFO : 3919
MATRAITANCE PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : 3977
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY : 01 60 65 83 60

Boissise-la-Bertrand en chiffres...

1180



Habitants

7.80 km²



Superficie du village

4.66 km²



**Surface boisée
(60% du territoire)**

112



Enfants scolarisés

37m – 81m



**Altitude
min - max**

151 hab./km²



**Densité de
population**

Bonne installation !